

## Communiqué relatif aux mesures adoptées au PRÉSCOLAIRE

Consciente du caractère exceptionnel de la rentrée 2020/2021 et soucieuse de marier rigueur scolaire, prévention et la lutte contre le Covid 19, l'institution AL INBIAAT privée, au cycle préscolaire, a élaboré un protocole de veille conforme aux directives du ministère de tutelle et à celles du ministère de la santé dans l'objectif de réussir l'année scolaire. Ledit protocole peut être scindé en deux pôles :

### Mesures adoptées dans tous les établissements AL INBIAAT :

- La désinfection quotidienne des transports (exploités à 50% de leur capacité) et des locaux avant l'arrivée et après le départ des élèves
- La prise de température systématique pour tout le personnel et pour les élèves avant d'accéder à nos locaux
- Le port des bavettes et des visières est obligatoire pour le personnel.
- Le recrutement d'une personne-ressource en matière de l'application du protocole de veille.
- Les sanitaires seront équipés de savons liquides et de gels en vue de maintenir la bonne hygiène.

### Mesures spécifiques pour le préscolaire :

Pour appliquer le principe de la distanciation physique, la direction du préscolaire AL INBIAAT a retenu les mesures suivantes :

- L'arrivée et le départ de nos élèves du préscolaire se fera 30 minutes après l'arrivée et le départ des élèves des autres cycles.
- Le préscolaire sera domicilié cette année dans le nouveau bâtiment, AL INBIAAT 3, profitant d'entrée et de sortie qui lui est exclusive.
- L'aménagement des espaces depuis l'arrivée à l'établissement du préscolaire jusqu'à et au sein des classes est fait selon une signalétique dûment précise.
- La récréation se fera en classe et en présence de l'éducatrice.

**L'institution AL INBIAAT privée a décidé de dispenser un enseignement en présentiel à 100 % dans la perspective d'associer la qualité, la rigueur et l'excellence qui sont les siennes. D'autant plus que la cible est d'une tranche d'âge qui nécessite un accompagnement spécifique que l'enseignement en présentiel, seul, peut garantir. Les parents peuvent bénéficier d'une visite guidée des lieux et d'un exposé in situ des mesures adoptées les 03 et 04 septembre.**

**Annexe 1 : dates de l'accueil des élèves pour la rentrée par niveaux.**